

   **Plan Climat Air
Energie Territorial
de Petite Camargue**

>Comité de pilotage du 15 février 2018



Contact : CAMILLE SPAETH

**Communauté de Communes de Petite
Camargue**

camille.spaeth@cc-petitecamargue.fr

Rédacteurs :

- Elais BUGUET, Agatte
- Camille SPAETH, CC Petite Camargue
- Rodolphe TEYSSIER, CC Petite Camargue

Participants :

- Joël Tena, maire de Le Cailar
- Katy Guyot, Vice-présidente
- Joëlle Cachia-Moreno, Vice-présidente
- Alain Dupont, Vice-président
- Alain Reboul, Vice-président
- Didier Lebois, Vice-président
- Jean-Louis Meizonnet, Vice-président
- Christophe Tichet, Vice-président
- William Airal, élu communautaire
- Annick Chopard, élue communautaire
- Michel Darras, Syndicat Mixte d'Electrification du Gard
- Priscille Julien, Chambre de Commerce et d'Industrie
- Aurélien Fleury, Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Florence Berges, GRDF

Excusés :

- Jean Paul Franc, président et maire d'Aimargues
- André Brundu, maire d'Aubord et vice-président
- Marie Pasquet, vice-présidente
- Christelle Bedes, ADEME
- Gery Fontaine, DDTM
- Renée Faraut, DREAL
- Bénédicte Riey, Région Occitanie
- Elsa Achard, SCOT Sud Gard
- Xavier Picot, Chambre d'agriculture du Gard
- David Tran, ENEDIS

- Pascal Martin, RTE
- Mathieu Bergerot, Département du Gard
- Didier Lauga, Préfet de département
- Pascal Mailhos, Préfet de région

1.1 Synthèse des échanges :

Le bureau d'études Agatte restitue de manière synthétique les sept diagnostics préalables constitutifs au PCAET. Le compte-rendu ci-dessous fait état des échanges et remarques exprimés par les participants.

Le support est joint au présent compte-rendu.

1.1.1 Facture énergétique du territoire

- Il est remarqué que la commune de Beauvoisin présente une couverture de ses besoins énergétiques par des énergies renouvelables nettement supérieure aux autres communes de la **Communauté** : 16 % contre 4 % à Vauvert par exemple.

Cette situation s'explique par une production bois énergie plus importante sur Beauvoisin que sur le reste du territoire (4 700 MWh produit en 2014) rapporté à une consommation énergétique de la commune peu élevée (33 800 MWh) contrairement à Vauvert ou à Aimargues qui disposent de grosses industries sur leurs communes.

1.1.2 Consommation énergétique du territoire

- Le secteur industriel ressort comme le premier poste de consommation énergétique du territoire. Face à ce constat, l'élue au développement économique de Petite Camargue fait remarquer que les industries du territoire mettent en place des actions d'économies d'énergie depuis de longues années. Le Plan Climat devra davantage s'orienter vers des PME/TPE où des potentiels d'économies d'énergies peuvent être réels.
- Ces propos sont confirmés par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Gard qui précise que les grands groupes que sont Royal Canin, Éminence, St Mamet et d'autres, présents sur le territoire ont d'ores et déjà optimisé leur process. A titre d'exemple, la CCI a été informée de l'installation très prochaine d'une unité de production de bois énergie sur l'Union Distilleries Méditerranée (UDM) de Vauvert. Cette réalisation devrait fortement modifier la part des énergies renouvelables sur la ville et contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur.
- La CCI pointe du doigt la difficulté de mobiliser les entreprises sur les questions énergétiques, en dehors des réseaux déjà préexistants. La CCI accompagne les entreprises depuis plusieurs temps sur ces sujets et a monté pour ce faire une offre de services. Il serait intéressant que la Petite Camargue s'appuie sur ces dispositifs existants pour toucher les entreprises et de ne pas chercher à créer d'autres instances de concertation, qui serait peu productives. Il est également conseillé d'orienter fortement le discours à destination des entreprises sur les économies financières possibles par la mise en place d'actions d'économies d'énergie.

1.1.3 Les énergies renouvelables

- Le solaire photovoltaïque est l'une des énergies qui présentent le plus de potentiel sur le territoire de Petite Camargue au regard de ses caractéristiques territoriales. Plusieurs freins sont néanmoins soulevés quant à son développement possible sur la Communauté de communes : contraintes urbanistiques notamment sur la commune de Vauvert et contraintes liées au réseau et sa capacité d'injection.
- Les élus de la commune de Vauvert précisent qu'une modification au Plan Local d'Urbanisme a été apporté afin d'assouplir l'interdiction d'installations solaires sur la commune. Cette modification doit permettre l'installation de toitures solaires mais restent contraignantes pour les installations au sol.
- GRDF souligne l'importance de s'intéresser également à la production de chaleur renouvelable sur le territoire. Pour ce faire, la production de biométhane par la valorisation énergétique des déchets fermentescibles produits par les industries agroalimentaires, l'agriculture, les restaurants, les cantines, etc. Le biogaz ainsi produit peut servir aussi bien à chauffer des bâtiments que comme carburants pour les véhicules. GRDF peut aider le territoire à dimensionner les gisements existants.

1.1.4 Bilan de gaz à effet de serre (GES) et séquestration carbone

- Pas de remarques particulières de la part des participants si ce n'est que la différence entre les flux de carbone et les stocks de carbone sont difficilement appréhendables.

1.1.5 Pollutions atmosphériques

- Les élus partagent le constat de n'être pas informés de leur participation au Plan de Protection de l'Atmosphère de la Région Urbaine Nîmoise.
- C'est un enjeu nouveau encore peu appréhendé par les politiques territoriales de Petite Camargue.

1.1.6 Adaptation au changement climatique

- Les problématiques liées aux inondations par débordement des cours d'eau sont bien connues par les élus mais les risques de submersion marine le sont beaucoup moins. Cet enjeu n'est pas abordé avec la Communauté de communes Terre de Camargue.

1.1.7 Exemplarité des acteurs publics

- Certaines communes ont mis en place des actions d'économies d'énergie sur leur patrimoine public. C'est le cas par exemple de Le Cailar qui dispose d'un Contrat de Performance Energétique pour son éclairage public.

1.1.8 Autres remarques

Plusieurs remarques générales viennent clôturer la réunion :

- Des capacités d'investissement des collectivités de plus en plus réduites. Les arbitrages politiques sont de plus en plus complexes et les administrés sont davantage en attente d'investissement sur les routes que sur d'autres postes à économie d'énergie, et qui touchent le Plan Climat.
- Il est rappelé que d'autres sources de financement existent, autres que l'investissement en direct de la collectivité. Le tiers financement, via des partenariats publics privés comme les contrats de performance énergétique, permet de faire supporter la charge de l'investissement à des tiers privés, qui se chargent de la réalisation des travaux et se rémunèrent sur les économies d'énergie réalisées. Pour la collectivité, l'investissement est nul, ce qui lui permet de lancer des actions rapidement sans endettement. Par contre, elle maintient son niveau de charges pendant la durée du contrat.
- Un nouveau modèle économique doit être imaginé et pensé avec la réalisation du Plan Climat. En fonction des choix qui seront opérés par les élus du territoire, des recettes énergétiques peuvent être créées par le développement de projets d'énergies renouvelables qui pourront alors venir financer des actions d'économies d'énergie, qui à défaut de réduire la facture énergétique du territoire, permettra de la stabiliser.
- Le Syndicat Mixte d'Electrification du Gard (SMEG) présente le plan départemental de déploiement des bornes de recharge électriques. Deux bornes sont installées sur Vauvert sur les 147 prévues au programme. L'ensemble des placements de bornes ont été identifiés, le SMEG n'accepte donc plus de demandes de communes pour l'installation de nouvelles bornes. Il n'est pour le moment pas question de déployer une seconde vague d'installation de bornes mais cela n'est pas impossible.
- Le SMEG indique également qu'il peut être un partenaire de ses communes membres pour la mise en place d'actions de rénovation de leur parc d'éclairage public. À ce jour, 130 diagnostics d'éclairage public ont été réalisés sur le territoire d'actions du SMEG. Une commission locale de l'énergie se tiendra le 1^{er} mars à 18h à Vauvert afin de présenter aux communes les différentes technologies existantes en matière d'éclairage public.

Fin de la réunion, 19h00.